



Le LORRETTAIN

JOURNAL MUNICIPAL DE LA VILLE DE L'ANCIENNE-LORETTE

Villes de L'Ancienne-Lorette et de Val-Bélair médaillées d'or aux Florales internationales de Québec 1997

Le Conseil municipal est fier de vous annoncer que nous avons remporté la médaille d'or remise par le jury de l'Association internationale des Producteurs de l'horticulture* et ce, devant la Belgique (médaille d'argent pour ses azalées) et le Japon (médaille de bronze pour ses bonsaï).

En effet, le 3 avril dernier, lors de l'avant-première des Florales internationales, cette mention d'excellence nous a été décernée entre autres pour la beauté et la diversité de l'aménagement représentant une contribution exceptionnelle au succès des Florales, la qualité de l'aménagement et des végétaux utilisés et le réalisme du paysage artificiel. Parmi les commentaires, notons celui du président du jury, Monsieur Koch: «un aménagement ouvert et lumineux».

De plus, deux autres prix nous ont été octroyés: dans la catégorie des plantes à bulbes forcés (2^e prix) et celle des plantes d'extérieur: conifères et plantes de pépinière (2^e prix).

Tous ces honneurs récoltés sont le résultat du talent et de la qualité du travail de notre équipe qui n'a pas ménagé ses efforts et que nous désirons ici remercier: Julie Guérette, Bernard Alain, Martin Lapointe, Simon Renaud, et plus spécifiquement Nathalie Côté pour la supervision et la conception technique. FELICITATIONS!

*Organisme ayant accordé aux Florales de Québec son statut international.



Toujours dans le respect de votre capacité de payer

ÉTATS FINANCIERS 1996

Comme à chaque année, les vérificateurs externes de la municipalité ont procédé à la vérification comptable des livres.

Le 8 avril dernier, le Conseil municipal déposait les états financiers de 1996. Encore une fois, la Ville de L'Ancienne-Lorette affiche une situation financière saine, susceptible de nous aider à affronter le pelleteage énorme que vient d'annoncer le Gouvernement du Québec lors de la présentation de son dernier budget. En substance, au 31 décembre 1996, le portrait financier de notre Ville montrait que:

- l'année financière se termine par un **SURPLUS** budgétaire de **1 233 124 \$**;
 - la dette de la Ville a été réduite à 2 575 115 \$, soit **1,1 million de moins** que l'année précédente;
 - il n'y a **pas eu d'augmentation du compte de taxes moyen**;
 - la Ville a **investi pour près de 3,3 millions** de dollars dans ses infrastructures, dont le boulevard Wilfrid-Hamel qui a coûté 3 millions et pour lequel une subvention de 1,74 million a été reçue des gouvernements provincial et fédéral;
 - comme d'habitude, toutes nos immobilisations ont été **payées comptant**.
- La question qui se pose maintenant est «d'où provient ce surplus?»
- Au niveau des revenus de taxes (foncières, d'affaires, d'aqueduc et d'égout, etc.), nos prévisions de revenus étaient de 10 948 104 \$ alors que les revenus réels ont été de 11 066 354 \$, soit un surplus de 118 000 \$ ou 1 % du budget.
 - Les autres revenus, sur lesquels nous n'avons pratiquement pas de contrôle, à savoir:
 - les droits de mutation (il est impossible de prévoir avec exactitude combien de maisons se vendront au cours de l'année);

- les revenus d'intérêt (ils fluctuent en cours d'année avec la variation des taux du marché);
- les amendes et pénalités de toutes sortes;
- les intérêts sur les arrérages de taux.

Tous ces postes budgétaires ont généré un surplus de revenus de l'ordre de 400 000 \$.

- une gestion serrée des dépenses municipales a permis de récupérer près de 700 000 \$ par rapport à nos prévisions du début de l'année et le tout se ventile ainsi:

- Sécurité publique.....	95 000 \$
- Transport routier.....	130 000 \$
- Hygiène du milieu (eau, égout, vidanges).....	110 000 \$
- Urbanisme.....	15 000 \$
- Loisirs.....	95 000 \$
- Immobilisations à même les revenus.....	355 000 \$

C'est donc dans cet esprit d'optimisation et de rationalisation de nos ressources, et surtout avec une **volonté de respecter votre capacité de payer**, que l'administration municipale a vécu l'annee 1996.

Il est important de souligner la collaboration de toutes les employées et de tous les employés de la Ville de L'Ancienne-Lorette qui n'ont ménagé aucun effort afin que notre population soit en sécurité et très bien desservie à un coût minimal.

C'est donc en votre nom et au nom du Conseil municipal que j'adresse nos plus sincères remerciements à notre personnel, tant syndiqué que cadre, pour leur dévouement et leur professionnalisme.


Le maire,
Émilie Loranger, ing.

Festival Lorette

14 JUIN

C'est sous le nom de «Festival Loretain» que se tiendra la prochaine fête estivale populaire de L'Ancienne-Lorette, le **samedi 14 juin 1997**. Comme par les années précédentes, la fête se voudra une occasion pour la population de se divertir à travers une pléiade d'activités. De plus, l'événement permettra aux concitoyennes et concitoyens de se rassembler et de raffermir des liens dans un esprit familial et communautaire.

(Autres textes en page 2)

Beau temps, mauvais temps, le Festival Lorettain aura lieu



14 JUIL

Dans le cadre de ce festival, trois sites seront aménagés afin que la fête soit une vraie réussite: Le SITE DES LOISIRS (arrondissement comprenant l'Amphiglace, la Polyvalente et les terrains de soccer), le SITE DE LA BIBLIOTHÈQUE (arrondissement comprenant la bibliothèque, l'espace gazonné et le stationnement) et l'axe NOTRE-DAME (aire comprise entre la Bibliothèque et le Manoir des Pins). En cas de pluie, la majorité des activités prévues seront tout simplement déplacées à l'intérieur de l'Amphiglace Mario-Marois et de la Polyvalente.



Des activités pour tous les goûts

Des activités, il y en aura tout au long de la journée, du matin jusqu'au soir. Enfants, adolescents(e)s, adultes et aîné(e)s trouveront une panoplie d'activités plus excitantes les unes que les autres. Et, il y en aura pour tous les goûts. Voici donc un aperçu de ces nombreuses activités:

POUR LES ADOLESCENTS

- Jeux gonflables géants
- Roulotte «rollerblades» (Sport Olympie)
- Spectacle de la relève

POUR TOUS ET LA FAMILLE

- Randonnées cyclistes alignées
- Randonnée en patins à roues alignées
- Escalade
- Dîner communautaire Proviso
- Pique-nique animé
- Câteau du Festival
- Exposition artistique
- Trolley animé
- Chasse au trésor
- Animation dans les commerces / orchestre
- Dixie-Land

POUR LES ENFANTS

- Rallye à bicyclette
- Sécurité Optimiste avec prix à gagner
- Petite ferme McDonald's
- Carroussel de chevaux
- Maquillage
- Amuseurs publics
- Mascottes
- Dessin de rue
- Les bricoles
- Jeux gonflables géants

POUR LES ADULTES ET AÎNÉS

- Tournoi de pétanque
- Concert-bricoles

Il est à noter que les activités du Festival Lorettain qui vous seront proposées seront absolument GRATUITES grâce à l'implication de la Ville de L'Ancienne-Lorette, de plusieurs organismes, institutions et commerçants, des 300 bénévoles de la fête et des nombreux commanditaires de la journée.

T-SHIRTS DU FESTIVAL LORETTAIN

Soyez de la fête en vous procurant le t-shirt à l'effigie du Festival Lorettain (au coût de 10 \$) qui seront disponibles notamment chez ces différents commerces et lieux publics de la ville de L'Ancienne-Lorette: Alimentation J.A. Drolet (Proviso), Pâtisserie Purcel, Pharmacie Jean Coutu, Sport Olympie Excellence Sports ainsi qu'à la Bibliothèque Marie-Victorin et au service des Loisirs de Ville de L'Ancienne-Lorette.

Un dépliant contenant des renseignements supplémentaires sur la programmation sera inséré dans l'édition du mois de juin du Lorettain.

**ALORS, RÉSERVEZ VOTRE JOURNÉE
DU 14 JUIL ET VENEZ VOUS AMUSER
AU FESTIVAL LORETTAIN!**

AVIS PUBLIC

Assemblée publique de consultation sur le projet de règlement numéro V-965.79-1-97 modifiant le règlement de zonage numéro V-965-89

À toutes les personnes habiles à voter et susceptibles d'être intéressées par le projet de règlement numéro V-965.79-1-97 modifiant le règlement de zonage numéro V-965-89.

AVIS est, par les présentes, donné par la sousignée:

QUE le Conseil, suite à l'adoption par résolution à la séance du 8 avril 1997 d'un projet de règlement portant le numéro V-965.79-1-97 modifiant le règlement de zonage numéro V-965-89, tiendra une assemblée publique de consultation le 13 mai 1997, à compter de 20 heures, dans la salle du Conseil située à 1575, rue Tunnel, L'Ancienne-Lorette, en conformité des dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chap. A-19.1).

QUE l'objet de ce règlement est de:

1. Créer les zones R-C/D (mixtes) et C-C/A (commerces) ainsi que les secteurs de zones R-C/D₁, R-C/D₂, R-C/D₃ et C-C/A qui remplacent respectivement les secteurs de zones R-C/C₁, R-C/A₂, C-C-10 et C-Cg.

Outre ce qui précède, le projet de règlement prévoit les usages qui seront autorisés dans les zones stipulées précédemment, à savoir:

- R-C/D: habitation unifamiliale, isolée et jumelée; habitation bi et trifamiliale; habitation mixte; habitation multiple; habitation multifamiliale; commerce centre-ville à usages restreints, à l'exception des commerces de détente et de divertissement tels que bars, brasseries, cafés, cafés-terrasses, cafés-théâtres, salles de réceptions, cinémas, théâtres.
- C-C/A: commerce arériel à usages restreints, à l'exception des bars, brasseries, discothèques et salles de danse commerciales.

2. Agrandir le secteur de zone R-C/B₁ à même une partie du secteur de zone R-A/B₉ de façon à inclure dans ledit secteur de zone R-C/B₁ la partie des lots 258-73, 257-9 et 254-98 actuellement incluse dans le secteur de zone R-A/B₉; ce dernier étant par le fait même réduit d'autant.

Que ce projet de règlement vise les secteurs de zones R-C/C₁, R-C/A₂, C-C-10, C-Cg et R-C/B

Que les secteurs de zones stipulés dans le paragraphe précédent sont situés comme suit:

1. Le secteur de zone R-C/C₁ est constitué des immeubles portant les numéros civiques 1140, 1138, 1136, 1134, 1119, 1115, 1101, 1097, 1093, 1087, 1085, 1083, 1079, 1063, 1059, 1057, 1055, 1045 rue Saint-Paul et 1371 rue Saint-Léandre.
2. Le secteur de zone R-C/A₂ est constitué des immeubles portant les numéros civiques 1354, 1340, 1334, 1326, 1320, 1355, 1347, 1345, 1339, 1335, 1331, 1327 rue Saint-Paul, 1423, 1394, 1390, 1401, 1403, 1395, 1385 et 1381 rue des Braves, 1325 rue Montcalm.
3. Le secteur de zone C-C-10 est constitué des immeubles portant les numéros de cadastre 247-13-1-P et 247-13-P situés sur la rue des Pins Ouest, face au garage municipal.
4. Le secteur de zone C-Cg est constitué des immeubles portant les numéros civiques 1781, 1779, 1777, 1775, 1773, 1771, 1765, 1755, 1749, 1745, 1743, 1741, 1739, 1729, 1727, 1719, 1715, 1707, 1705, 1701, 1699 route de l'Aéroport et 1605 et 1600 des Pins Ouest.
5. Le secteur de zone R-C/B₁ est constitué des immeubles situés de part et d'autre de la rue Notre-Dame (sauf le 1801), à partir des limites Nord de la Ville jusqu'à la rue Saint-Gabriel, et du 1384, 1389 et 1393 rue Saint-Alphonse, 1400 rue des Métairies, 1394, rue Bovin, 1381 rue Sainte-Madeleine, 1380 et 1382 rue des Pins Ouest.

Qu'au cours de cette assemblée publique, le Maire expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet. Que ce projet contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Que ce projet de règlement est disponible pour consultation à l'Hôtel de Ville, aux heures ordinaires de bureau.

L'Ancienne-Lorette, ce 9 avril 1997

L'assistante-greffier,

Linda M. Simard

LINDA M. SIMARD, o.m.a.

RAMASSAGE DES BRANCHES

Le service des Travaux publics de la Ville de L'Ancienne-Lorette procédera au ramassage des branches les 15 et 16 mai prochain ainsi qu'au cours de la semaine du 20 au 23 mai 1997.

Si vous désirez vous prévaloir de ce service, vous devez téléphoner à l'Hôtel de Ville au 872-9811 afin de vous inscrire. La date limite d'inscription est le mercredi 14 mai 1997 à 16 h 30.

Afin de faciliter le processus de ramassage, nous vous demandons de bien vouloir placer vos branches dans le même sens, près de la rue.

PROCÉDURE POUR LE RAMASSAGE DES DÉCHETS "MONSTRES"

Actuellement, les «monstres» sont ramassés 2 fois par mois.

Pour vous en départir, vous devez:

1. Téléphoner au 872-9811 entre 8h00 et 16h00 (au plus tard le vendredi précédant le ramassage).
2. Prévenir, à la réceptionniste, l'objet principal à ramasser.
3. Demander et noter la date de ramassage.

N.B.: Pour être ramassés, les déchets «monstres» doivent être placés près du chemin avant 7h00 le jour du ramassage.

Pour éviter leur éparpillement et en faciliter le ramassage, les déchets doivent être défilés (dans la mesure du possible), empilés ou liés en paquets.